Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 057-245700695-20261015-D2026_156_SI-AR

CCCE
République Française
Département de la Moselle

DECISION 2026-156

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2656TRFB « Travaux de réfection des toitures de la maison communautaire à Cattenom - lot n° 01 : Etanchéité », notifié le 3 août 2026, passé avec la société MB LUX ETANCHEITE à 57290 FAMECK, pour un montant de 286 015,74 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 conclu le 6 octobre 2026, corrigeant une erreur matérielle sur le montant toutes taxes comprises (T.T.C.) du marché,

Vu que l'avenant n° 2 constitue une modification de faible montant conformément aux articles L. 2194-1 et R. 2194-8 du Code de la commande publique, le montant de la modification étant inférieur aux seuils européens et à 15 % du montant du marché initial,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Un avenant n° 2 au présent marché est conclu avec la société MB LUX ETANCHEITE à 57290 FAMECK dans le but d'ajouter des prestations supplémentaires et d'augmenter le montant initial du marché, soit pour un montant de 4 900,00 € H.T. (+ 1,71 %). Le montant total du marché après avenant n° 2 est donc porté à la somme de 290 915,74 € H.T., soit 349 098,89 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 15 octobre 2026

Le Président
Roland BALCERZAK

COMMUNAUTÉ de COMMUNES de CATTENOM et ENVIRONS
Le Président